



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation de fin de stage

Question écrite n° 66358

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur un problème soulevé par une jeune femme de sa circonscription. L'intéressée, inscrite à l'ANPE après avoir travaillé pendant deux ans en qualité d'agent hospitalier, a réussi le concours d'entrée d'une école d'infirmières et a sollicité un plan emploi formation auprès de l'ANPE dont elle dépend. Or, elle ne pourrait pas bénéficier de ce plan sous prétexte qu'il ne peut excéder 912 jours alors que les études d'infirmières durent 3 ans et 7 semaines. Aussi, il lui demande si telles sont les limites du plan emploi formation et si des dérogations ne peuvent pas intervenir dans le contexte actuel de pénurie de personnel infirmier.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66358

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5407